

## Communiqué de presse

---

Paris, le 13 février 2020

### Escroqueries financières : vigilance sur les bannières publicitaires proposant de faux livrets d'épargne sur internet

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre les bannières publicitaires à caractère frauduleux figurant, notamment, sur des sites internet d'information générale et proposant de faux livrets d'épargne à haut rendement. Ces faux placements sont souvent présentés comme étant « *une alternative au Livret A* ».

Dans le cadre de son activité de veille, l'ACPR a identifié des publicités, principalement sous forme de bannières internet, incitant les épargnants à placer leur argent sur des « livrets » dont la rémunération est très supérieure à celle des produits commercialisés par l'ensemble des acteurs autorisés. Il s'agit en réalité d'escroqueries.

Ces bannières affichent parfois la photo d'un « livret » (carnet rouge, jaune...) et renvoient vers des sites internet frauduleux dépourvus de mentions légales ou usurpant celles d'un professionnel autorisé.

L'ACPR vient ainsi d'inscrire deux nouveaux noms d'entités recourant à ce procédé sur la [liste noire](#) des sites ou entités non autorisés à proposer des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement ou des contrats d'assurance :

- <https://epargnemalinfrance.com>
- <https://epargnefrance.com>

### Comment se protéger des offres frauduleuses ?

Vérifiez soigneusement que la société est autorisée à opérer en France, en consultant le registre des agents financiers ([www.regafi.fr](http://www.regafi.fr)) ou celui des intermédiaires en assurance et en banque ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), et ne figure pas sur [l'une des listes noires publiées](#) sur le site Assurance Banque Épargne Info Service.

### Que faire en cas de fraude ?

Si vous avez été victime d'une fraude, [déposez une plainte via ce formulaire en ligne](#) du ministère de l'Intérieur dans les meilleurs délais. L'ACPR recommande aussi de contacter INFO ESCROQUERIES en appelant le 0 805 805 817 et d'effectuer un signalement sur le [portail officiel du Ministère de l'intérieur](#).

### À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

### Contact de Presse :

Service Communication de l'ACPR – Email : [presse@acpr.banque-france.fr](mailto:presse@acpr.banque-france.fr)